

**ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE, DE PERMIS DE
STATIONNEMENT ET D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX
POUR Chemin de la BESSONIERE - 01250 REVONNAS**

Le Maire,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel, modifiée et complétée,

CONSIDERANT la demande en date du 21/11/2024, par laquelle l'entreprise SERPOLLET CENTRE EST, 68 Impasse Chilleys, 01440 VIRIAT, pour le compte du S.I.E.A, 32 Cours Verdun 01000 BOURG-EN-BRESSE, sollicite, l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public.

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise SERPOLLET CENTRE EST, est autorisée à occuper le domaine public sur le Chemin de la Bessonière. Cette réglementation sera applicable du 4 au 12 décembre 2024.

Article 2 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux et est à la charge du demandeur. Le demandeur est responsable de la mise en œuvre de la signalisation sous le contrôle de la Mairie.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

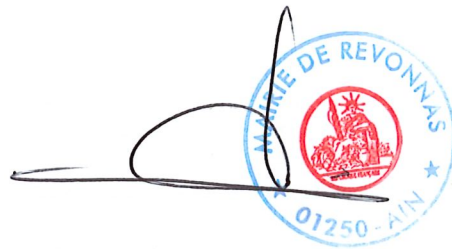
Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Copie sera adressée à :

La Gendarmerie
L'entreprise SERPOLLET CENTRE EST
qui sont chargées de l'application du présent arrêté.

Fait à REVONNAS, le 03 décembre 2024

Le Maire,
Patrick ROCHE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrick ROCHE', written over a circular official stamp. The stamp is blue and red, with the text 'MAIRIE DE REVONNAS' around the top and '01250 - AIN' around the bottom. In the center of the stamp is a red emblem featuring a castle and a star.